



**CIRCULAIRE**  
**Le 9 janvier 2004**

**MODIFICATION DES HEURES DE LA  
SÉANCE DE NÉGOCIATION RESTREINTE**

Conformément à l'article 6367A des Règles de Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse »), intitulé « Négociation restreinte », la Bourse étendra d'une demi-heure (1/2 heure) les heures de la séance de négociation restreinte et ce, jusqu'à 16 h 00. Cette modification fait suite aux suggestions reçues et à des requêtes faites par des participants agréés.

Les séances de négociation restreinte existent pour les contrats à terme suivants : contrat à terme sur acceptations bancaires canadiennes de 3 mois (BAX), contrat à terme 30 jours sur le taux « repo » à un jour (ONX) et contrat à terme sur obligations du gouvernement du Canada de 10 ans (CGB). Les heures de négociation restreinte débiteront une fois le prix de règlement quotidien de chacun des produits établi et diffusé par le Système Automatisé de Montréal (SAM), et seront prolongées jusqu'à 16 h 00. Cette modification entrera en vigueur à compter du lundi, 2 février 2004.

Pour plus d'informations, veuillez contacter Richard Bourbonnière, Vice-président, Opérations, au 1-888-693-6366 ou au (514) 871-3548 ou par courriel à l'adresse [rbourbonniere@m-x.ca](mailto:rbourbonniere@m-x.ca).

Joëlle Saint-Arnault  
Vice-présidente, Affaires juridiques et secrétaire générale

Circulaire no : 007-2004

**Tour de la Bourse**  
C. P. 61, 800, square Victoria, Montréal (Québec) H4Z 1A9  
Téléphone : (514) 871-2424  
Sans frais au Canada et aux États-Unis : 1 800 361-5353  
Site Internet : [www.m-x.ca](http://www.m-x.ca)

**Tour de la Bourse**  
P.O. Box 61, 800 Victoria Square, Montréal, Quebec H4Z 1A9  
Telephone: (514) 871-2424  
Toll-free within Canada and the U.S.A.: 1 800 361-5353  
Website: [www.m-x.ca](http://www.m-x.ca)